# LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES D'AUJOURD'HUI

On sait que c'est aujourd'hui qu'ont lieu les élections dans le but de pourvoir au remplacement du tiers du Sénat. La campagne a été ardente dans certains départements et l'on entrevoit quelques gains pour les partis de gauche à la suite de ce scrutin.

Ces élections portent sur 108 sièges. 106 appartiennent aux 31 départements de la série C sortante : Orne, 3 sièges ; Pas-de-Calais, 5 ; Puy-de-Dôme, 4 ; Basses-Pyrénées, 3 ; Hautes-Pyrénées, 2 ; Pyrénées-Orientales, 2 ; Bas-Rhin, 5 ; Haut-Rhin, 4 ; Haut-Rhin (Belfort), 1 ; Rhône, 5 ; Haute-Saône, 3 ; Saône-et-Loire, 5 ; Sarthe, 3 ; Savoie, 3 ; Haute-Savoie, 4 ; Deux-Sèvres, 3 ; Somme, 4 ; Tarn, 3 ; Tarn-et-Garonne 2 ; Var, 3 ; Vaucluse, 2 ; Vendée, 3 ; Vienne, 8 ; Haute-Vienne, 3 ; Vosges, 3 ; Yonne, 3 ; Oran, 1.

L'élection dans l'Inde française n'aura lieu que le dimanche 16 janvier.

Les deux autres sièges sont vacants par suite de la démission de M. Mony (Aube) et du décès du comte de Bertier (Moselle).

## Les sénateurs candidats

12 sénateurs sortants ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat et ceux qui se représentent sont au nombre de 92.

Parmi eux, citons **MM. Millerand**, ancien président de la République (Seine) ; **De Selves**, président du Sénat (Tarn-et-Garonne) ; **Barthou**, garde des sceaux (Basses-Pyrénées) ; **Caillaux**, ancien président du Conseil (Sarthe) ; **Jeanneney**, vice-président du Sénat (Haute-Saône) ; **Jonnart** (Pas-de-Calais) ; **Clémentel** (Puy-de-Dôme) ; **Pams** (Pyrénées-Orientales ; **Bonnevay** (Rhône) ; **Justin Godart** (Rhône) ; **Ajam** (Sarthe) ; **Fernand David** (Haute-Savoie) ; **Steeg** (Seine) ; **Strauss** (Seine) ; **Lugol** (Seine-et-Marne) ; **Klotz** (Somme) ; **René Renoult** (Var) ; **François Albert** (Vienne) ; **Bienvenu Martin** (Yonne), anciens ministres ou sous-secrétaires d'Etat.

## Les députés candidats

38 députés sont candidats.

Nous avons cité leurs noms dernièrement. On sait que parmi eux se trouvent **Basly, César Bernard** et **Victor Morel**, du **Pas-de-Calais**.

Deux anciens sénateurs se présentent : ce sont MM. Couyba, ancien ministre (Haute-Saône) et Réveillaud (Seine-et-Oise) et un certain nombre d'anciens députés ont posé leur candidature.

## Les candidats nouveaux

Parmi les candidats nouveaux, citons **MM. Georges Petit, vice-président du Conseil supérieur de la Mutualité (Pas-de-Calais)** ; Jacques Bardoux (Puy-de-Dôme), membre de l'Institut ; Fourcade, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats (Hautes-Pyrénées) ; Auguste Gauvin, membre de l'Institut (Haute-Saône) **Morain**, préfet de police (Saône-et-Loire) ; Dherbécourt, président du Conseil général de la Seine ; **Osmin, secrétaire de la Fédération Socialiste de la Seine** (Seine) ; Louis Forest, publiciste (Seine-et-Oise) Klobukowski, ancien gouverneur des colonies ; général Toutée (Yonne) ; Paul Saurin, président des délégations algériennes (Oran).

## Un accord de quatre partis de gauche dans la Seine

On publie le texte d'un accord qui a été conclu entre quatre des partis de gauche, dans le département de la Seine, en vue des 2e et 3e tour de scrutin aux élections sénatoriales. Il attribue 4 sièges aux socialistes, 3 aux radicaux socialistes ; 2 aux socialistes communistes ; 1, aux républicains socialistes.

Parmi les revendications que ces candidats acceptent de soutenir, se trouvent : la protection de la laïcité, la révision du statut électoral du Sénat, la limitation des pouvoirs de la Haute Assemblée, le vote de la loi sur les assurances sociales, la ratification de la convention de Washington sur les 8 heures, etc...

## LA LIVRE A 122.64 LE DOLLAR A 25.27

Les changes se sont établis en légère régression sur leur niveau de la veille, la livre évoluant entre 122,70 et 122,67 pour terminer finalement à 122,64 contre 122,80 précédemment ; de son côté le dollar s'est traité à 25,30, pendant la majeure partie de la journée et a clôturé à 25,27. Le belga a passé de 3.52 à 3.517.

## Les monnaies d'argent rachetées au prix de 0,33 le gramme

La Banque de France reprendra, à partir du lundi 10 janvier, les achats de monnaies d'argent, au prix de 0 fr. 33 par gramme d'argent fin.

DÉRIDEZ-VOUS LISEZ-LE Pêle-Mêle

## LÉGION D'HONNEUR

### MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret du Président de la République en date du 8 janvier 1927, rendu sur la proposition du Ministre de la Marine, a été élevé dans cet ordre :

A la dignité de Grand'Croix : Merveilleux du Vignaux, vice-amiral, inspecteur général des forces maritimes du Midi.

A la dignité de Grand Officier : Thomine, vice-amiral ; Laure, contrôleur général de première classe.

Au grade de Commandeur : Picot, contre-amiral ; Stotz, contre-amiral ; Julien Laferrière, capitaine de vaisseau ; Vannin, capitaine de vaisseau ; Ducorps, contrôleur général de deuxième classe ; Duchez, ingénieur général de deuxième classe du génie maritime ; Barrat, médecin général de deuxième classe ; Ménager, administrateur général de l'inscription maritime.

# La réhabilitation du postier Lavallée

Nos lecteurs ont été tenus au courant de l'affaire Lavallée, commis des postes au bureau de Tourcoing, arrêté en septembre 1925, sous l'inculpation de falsification et d'encaissement au bureau de Watrelos, d'un mandat-carte de 41.000 francs.

Traduit devant la Cour d'assises du Nord, en octobre dernier, Lavallée était proclamé innocent. A la suite de cet acquittement, la Cour appelée à se prononcer sur la demande de remboursement des 41.000 francs formulée par l'Administration des P. T. T. a débouté celle-ci de sa requête.

Nous apprenons que l'Administration des Postes, soucieuse de donner à son agent la réparation qui lui était due vient de le réintégrer au bureau de Tourcoing et de le replacer dans le service qui lui était précédemment confié.

Ainsi se trouve définitivement liquidée une lamentable affaire qui aurait pu à l'origine ne pas dépasser le cadre corporatif, si certaine malveillance et une évidente intention de nuire n'avaient exploité les soupçons qui s'étaient égarés sur Marcel Lavallée.

# La grande escroquerie aux dommages de guerre de Vermelles

A l'audience du 12 décembre dernier, du Tribunal correctionnel de Béthune, fut jugée, ainsi que nous l'avons relaté, l'affaire Fauchart, entrepreneur à Vermelles, inculpé d'avoir majoré son dossier de dommages de guerre.

Après l'audition des témoins, Me Kremps, du barreau de Béthune, représentant l'Etat, partie civile, réclama la déchéance à droits aux dommages et la restitution par Fruchart d'une somme de 1.107.000 francs indûment touchée comme avances.

Me Moro-Giafferi, qui présentait la défense de Fruchart, réclama l'acquittement de son client. L'affaire avait été renvoyée au 7 janvier, où le jugement devait être rendu.

Le Tribunal a décidé qu'un supplément d'enquête était nécessaire et a désigné M. Riche, ingénieur à Lille et M. Sainger, commissaire-priseur.

L'affaire reviendra vraisemblablement dans trois mois devant le Tribunal.

## UNE POLONAISE SE PENDIT A BRUAY-EN-ARTOIS

Des voisins de l'habitation occupée par M. Pierre Piwok, ouvrier mineur, habitant Bruay 21, rue de Dakar, ont découvert, l'autre matin, pendue à l'espagnolette d'une fenêtre de sa chambre à coucher, la jeune femme de ce sujet polonais, Maria Borowiak, âgée de 27 ans, née à Myniew (Pologne).

La désespérée avait attendu le départ de son mari à la mine, pour mettre son funeste projet à exécution ; la mort avait fait son œuvre, quand des voisins arrivèrent et coupèrent la corde. Dans la même chambre, non loin du cadavre, dormait paisiblement l'enfant de Mme Piwok, âgé de 7 mois.

On attribue ce suicide à un dérangement cérébral occasionné par des embarras d'argent.

# L'emprunt du département du Nord

Placer son argent en toute garantie et le faire fructifier au mieux, c'est une question qui préoccupe, comme de juste, toutes les personnes ayant des disponibilités et soucieuses de leur faire produire le plus fort rendement possible.

L'emprunt du département du Nord, pour la reconstitution immobilière, leur offre l'occasion cherchée et répond, sans conteste, à ces deux conditions souhaitées.

La double garantie de l'Etat et du département du Nord constitue une sécurité indiscutable.

*Les titres sont émis au prix de 430 fr.*, produisant un intérêt annuel de 35 fr., net de tout impôt présent et futur, et remboursables par voie de tirages périodiques, dans un délai maximum de quinze ans, **à cinq cents francs.**

C'est donc une opération des plus fructueuses pour les souscripteurs, qui ne peuvent manquer d'en apprécier les avantages.

## LES CHAUFFEURS PARISIENS ANNONCENT UNE MOBILISATION GÉNÉRALE DE LEURS TAXIS

Afin de protester contre le récent décret, instituant la perception immédiate des amendes, le syndicat des chauffeurs de taxis parisiens, avait convoqué, au manège Japy, ses adhérents. 7.000 chauffeurs avaient répondu à cet appel.

A l'issue de la réunion, un ordre du jour fut voté à l'unanimité. Il menace, au cas où l' « agent percepteur » serait maintenu, d'une mobilisation générale de tous les chauffeurs de taxis et d'autobus, et d'un embouteillage des grandes artères centrales de Paris.

## EN DEUX LIGNES

**Paris.** — A propos questions désarm. Reich, on annonce arrivée Paris lundi général Von Pawels.

— Le prix d'aviation Georges Dreyfus (20.000 fr.) attribué à l'équipage Coste et Rigart.

— Dans café rue de Rome, 3 individus masqués fracturèrent caisse et volèrent 150 franc.

**Clermont-Ferrand.** — M. Eug Bonnet fusillé chez lui par inconnu est décédé suite blessures.

**Berlin.** — Président Empire signera sous peu ordonnance réglant détin. quest. volont. Reichwehr.

**Casablanca.** — Aviateur Frabty qui tente en side-car raid Bruxelles-Congo, arrivé Casablanca.

**Moscou.** — Plus de 200 tués au cours récents ouragans sur région du Caucase.

**Washington.** — Président Coolidge a reçu M. Roland, père de 34 enf. âgé lui-même de 72 ans.

**Kowno.** — 150 Polonais ont été expulsés du pays après avoir été dépouillés de tout.

**Madrid.** — Décret prescrit surveillance sérieuse exportat. oranges. Seuls bons fruits expédiés.

# Sauvés par leurs voisins à Lys-lez-Lannoy

## SANS UNE OPPORTUNE INTERVENTION, DEUX PERSONNES MOURAIENT ASPHYXIÉES

Hier matin, samedi, vers 8 heures 30, M. Foncez Joseph, demeurant rue d'Isly, voisin des époux Lampe-Pottier, avait son attention attirée vers la demeure de ces derniers qui était restée close contrairement à l'habitude. Comme M. Lampe est occupé dans la même maison que M. Foncez, celui-ci s'enquit, dès son entrée chez son patron, M. Delespaul, négociant en grains, si le domestique était arrivé. Sur une réponse négative, il se rendit chez les époux Lampe où une belle-sœur, Mme Pottier, appelait en vain les occupants.

Aidés par un maréchal, ils se mirent tous trois à briser une fenêtre et trouvèrent les époux Lampe inanimés sur leur lit.

M. Foncez prévint immédiatement le garde Durot qui se mit immédiatement à la recherche d'un docteur, pendant que les voisins, aidés de M. Benoit, pharmacien, combattaient l'asphyxie par des tractions rythmiques de la langue et par frictions.

Après une demi-heure d'efforts M. Lampe Ferdinand, 52 ans, put être ranimé. Mme Lampe, née Pottier Zoé, 49 ans ménagère, semblait plus fortement atteinte, mais bientôt, plusieurs docteurs, mandés d'urgence, parvinrent à l'aide de piqûres à la rappeler à la vie et on espère les sauver tous deux.

De l'enquête ouverte, il résulte que les époux Lampe s'étaient couchés la veille vers 21 heures en laissant allumée dans une pièce voisine une salamandre dont la clef était complètement fermée ; l'oxide de carbone se répandit alors dans les deux pièces et les époux Lampe furent tous deux intoxiqués.

Ils doivent la vie à la vigilance de leurs voisins.

Venez donc
le Lundi 10 Janvier
à
LILLE-TISSUS
5, Rue Le Peletier
(près la nouvelle Bourse)
Vente exceptionnelle de Coupons à des prix irrésistibles 6

# Le scandale des décorations

## LES VINGT NOMS DONNÉS PAR RUOTTE

Le journal royaliste « L'Action Française » a publié hier la liste ci-dessous des vingt légionnaires adressée par Ruotte, à M. Bacquart, Juge d'Instruction : MM. Mathis, constructeur d'automobiles, à Strasbourg, chevalier de la Légion d'Honneur ;

Bloch, industriel à Mulhouse, chevalier de la Légion d'honneur ;

Carmona, négociant à Paris, chevalier de la Légion d'honneur ;

Bietrou, industriel à Marseille, chevalier de la Légion d'Honneur ;

Betencourt, industriel à LILLE, chevalier de la Légion d'honneur ;

Gourdeau, administrateur de Sociétés, officier de la Légion d'honneur ;

Cornuché, chevalier de la Légion d'honneur ;

Lesqueudieu, parfumeur, chevalier de la Légion d'honneur ;

Kiener, industriel à Colmar, chevalier de la Légion d'honneur ;

Cros, couturier à Paris, chevalier de la Légion d'honneur ;

Gratieux, industriel, chevalier de la Légion d'honneur ;

Rosenthal, négociant en perles, commandeur de la Légion d'honneur ;

Tenthorey, industriel à Epinal, chevalier de la Légion d'honneur ;

Philansky, coulissier, chevalier de la Légion d'honneur ;

Boursier, industriel à Toulon, chevalier de la Légion d'honneur ;

Potin Julien, commandeur de la Légion d'honneur ;

Callizi, négociant à Marseille, chevalier de la Légion d'honneur;

Paulin, administrateur délégué de Sociétés cotonnières, officier de la Légion d'honneur ;

Baune, directeur d'un grand magasin de nouveautés, chevalier de la Légion d'honneur.

# Le complot catalan

## DIX-HUIT INCULPÉS SUR QUARANTE-TROIS RENVOYÉS DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

L'instruction du complot catalan a été close par le juge, M. Monier, par le renvoi de 18 inculpés devant le tribunal correctionnel ; parmi eux se trouvent le colonel Macia, chef de la conspiration et le commandant Ricciotti Garibaldi.

Tous les autre conjurés, au nombre de 25, bénéficient d'un non-lieu.

Les débats s'engageront devant la 12e Chambre correctionnelle les 20, 21 et 22 courant, sous la présidence de M. Fredin.

Le siège du ministère public sera occupé par M. le substitut Grindel.

## UNE RÉCLAMATION DE SAINT-QUENTIN A LA S. D. N.

La Société Académique vient de demander à la Société des Nations, par l'intermédiaire des délégués français, la restitution des œuvres d'art pillées à Saint-Quentin, pendant la guerre, par les Allemands.

Il s'agit notamment d'un marbre noir dédié au dieu Vulcain, enlevé d'un pilier de la basilique ; Saint Fursy, sculpture descellée d'une chapelle ; les vitraux l' « Exode », tableau de Fr. Tattegrain ; deux statues du portrait dit des Amoureux, données à la ville en 1850 ; sept panneaux sculptés de l'Hôtel de Ville ; la pendule monumentale des canonniers ; des sculptures romaines de Vermand ; la pierre tombale d'Estourmel, de Vendhuille, volées au Musée Lécuyer.

# Service d'un an et incorporation à 21 ans

## UNE INTERVIEW AVEC M. PAINLEVE

Un confrère parisien vient d'interviewer M. Painlevé, à propos des nouvelles lois militaires. Le ministre de la guerre lui a déclaré notamment :

« Pour que le service d'un an soit instauré, il faut :

1° *Que le regroupement de l'armée et le nouveau plan de mobilisation (qui en est inséparable) soient exécutés ;*

2° *Que l'âge de l'incorporation ait été reporté à 21 ans ;*

3° *Que les conditions dites* préalables *soient remplies, en particulier que le recrutement de 105.000 militaires de carrière (au lieu de 70.000) soit assuré.*

Or, *l'exécution* du nouveau plan de mobilisation et du regroupement corrélatif de l'armée exige *dix-huit mois* à partir de la date où l'ordre d'exécution de ce plan a été lancé. Et pour que cet ordre puisse être lancé il faut que le premier des trois projets, le projet d'organisation générale de l'armée, soit voté par le Parlement, ou du moins qu'un vote du Parlement ait précisé les directives de cette organisation générale.

Si on admet que ce résultat soit acquis en mai 1927, le regroupement de l'armée sera terminé en novembre 1928.

### LE 3e TIERS DE LA CLASSE 1928 SERAIT LIBÉRÉ AU BOUT DE 12 MOIS DE SERVICE

D'autre part, le passage graduel à 21 ans de l'âge de l'incorporation se traduit par une baisse des effectifs (notamment des effectifs instruits), qui serait dangereuse si elle était trop prononcée avant que l'armée ait reçu sa nouvelle répartition. En l'étalant sur trois ans, et en l'entamant prudemment dès mai 1927, ce passage sera terminé en mai 1930. Si donc, au cours de l'année 1930, les conditions préalables sont remplies, si notamment le recrutement des militaires de carrière est achevé, rien ne s'opposera plus à l'instauration du service d'un an.

*Le premier contingent, libéré au bout d'un an de service, serait le troisième tiers de la classe 1928*, incorporé en novembre 1929, voire même (moyennant quelques précautions), *le deuxième tiers de la classe 1928* incorporé en mai 1929.

### UN RECRUTEMENT DE 30.000 A 35.000 MILITAIRES DE CARRIÈRE

Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut que la première loi (organisation générale de l'armée), ou du moins que les lignes directives de cette organisation soient adoptées par le Parlement avant mai 1926, et d'autre part, que les conditions préalables soient réalisées dans le cours de l'année 1930. Mais est-ce faire preuve d'un optimisme excessif d'estimer que trois ans et demi suffiront pour recruter 30.000 ou 35.000 militaires de carrière en sus du nombre actuel ?

# Les troubles au Nicaragua

## LE PRÉSIDENT COOLIDGE PERSISTE DANS SON ATTITUDE. — QUATRE NOUVEAUX CROISEURS VONT PARTIR.

Nous avons annoncé hier qu'une escadre américaine et 2.000 fusiliers-marins avaient été envoyés au Mexique. On annonce aujourd'hui que la démarche du sénateur Borah, demandant le retrait des navires américains mouillés dans les eaux du Nicaragua, n'a obtenu aucun succès.

*Le président Coolidge a, en effet, demandé immédiatement l'appui du Congrès pour continuer la politique américaine actuelle vis-à-vis du Nicaragua. Le président est en plein accord avec le Secrétaire d'Etat M. Kellogg.*

La presse émet des opinions diverses. Le « World », démocrate, attaque vivement l'Administration : « Ce que le président Coolidge fait au Nicaragua et au Mexique, écrit-il, aboutit à renforcer les sentiments anti-américains des Etats du Sud. »

*Quatre nouveaux croiseurs ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir pour le Nicaragua.*

*On annonce que le croiseur « Galveston » s'est rendu en hâte à la baie de Fonseca.*

## UN MYSTÉRIEUX VOYAGEUR SE RENDANT A LILLE A ÉTÉ ARRÊTÉ A AMIENS

Dans la matinée de vendredi, à l'arrivée en gare d'Amiens de l'express Paris-Lille, un jeune homme qui avait voyagé sans billet, de Paris à Amiens, a été mis à la disposition de M. Pennant, commissaire spécial.

Interrogé sur son identité, le voyageur déclara se nommer Maurice Maille, 18 ans, ouvrier en maroquinerie, de nationalité belge. Il remit, en effet, entre les mains du commissaire, une carte d'identité à ce nom. Mais un examen attentif permit à M. Pennant, d'avoir la certitude que cette carte était fausse.

Questionné un peu longuement, le voyageur en défaut dut avouer qu'il avait voulu cacher son nom véritable. Il se nommait, en réalité Maurice Pocidalo, né à Anderlecht (Belgique), de parents russes, et se rendant à Lille, pour y retrouver sa famille.

M. Pennant, s'est empressé de faire prendre des renseignements à Lille, pour contrôler les dires de Pocidalo qui, en attendant, a été déféré au Parquet pour infraction à la police des chemins de fer.

# COUR D'APPEL DE DOUAI

## LE COLLIER DE L'ANGLAISE

Au cours de l'été dernier, en l'hôtel « Normandy » à Paris-Plage, où nos bons amis les Anglais avaient, en la personne de leurs citoyens les plus représentatifs, élu domicile pour la saison, et à pas mauvais compte, on s'aperçut que des vols de bijoux étaient commis dans les chambres des clients.

Lord Bazil Brill s'était vu ainsi subtiliser une épingle de cravate de toute beauté ; un autre sa chaîne en or et sa montre ; un troisième cent lires italiennes et quelques bijoux.

Ces exploits inquiétèrent cependant le maître de céans, M. Kroll, surtout le jour où lady Gooman vint lui annoncer d'un petit ton sec et autoritaire que son collier de perles fines à trois rangs, d'une grande valeur, avait disparu.

M. Kroll porta plainte et une perquisition effectuée dans la chambre du valet de chambre, grand style, Calixte Laborie, âgé de 27 ans, amena la découverte du fameux collier. L'indélicat larbin l'avait tout bêtement dissimulé dans une poche intérieure de veston.

Et tandis que les agents mettaient la main au collet de Calixte, au sien ; Lady Gooman plaçait le bijou retrouvé.

Elle crut, malgré son flegme, en perdre le souffle.

Le Tribunal correctionnel qui eut à connaître de cette histoire, montre vis-à-vis du valet de chambre une indulgence rare.

Un collier de perles, après tout, est aujourd'hui chose si commune et de si peu d'intérêt.

Dans les ruisseaux, à Paris, ou dans les lavabos des dancings, n'en rencontre-t-on pas à foison !

Bref, Calixte qui n'avait point l'âme d'un valet honnête, s'en tira cependant avec un mois de prison avec sursis.

C'était sanction bénigne, évidemment. Elle fit bondir le Procureur qui, de sa plus belle encre, en appela, à minima, devant la Cour d'Appel.

L'épilogue de cette aventure de Palace vient donc de se produire devant la quatrième Chambre des Appels correctionnels, à Douai.

Et le pauvre valet qui avait eu l'idée fâcheuse de vouloir convertir ce bijou anglais en monnaie papier française, la sentit passer.

La Cour n'a point fait montre de mansuétude à son égard. Elle lui a octroyé, carrément, un an et un jour de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

## L'ENCAISSEUR ENTÊTÉ

Bien qu'il eut été remercié par la Direction de la Société de recaoutchoutage qui l'employait à Hautmont et dans la région, l'encaisseur André Anonnin persistait à vouloir continuer ses fonctions. Mais, comme il lui était malaisé de se représenter devant ses patrons, il résolut tout simplement d'encaisser pour son compte.

C'était d'ailleurs d'un rapport meilleur.

C'est ainsi qu'au cours de ses tournées à Fourmies, l'encaisseur entêté perçut chez différents clients 1.185 francs, ici ; 322 fr. par là ; 500 francs ailleurs ; 1.060 francs d'un autre côté.

Mais la gendarmerie, certain jour, arrêta tout à la fois le trafic du gredin et le gredin lui-même.

Le Tribunal correctionnel d'Avesnes lui octroya 6 mois de prison.

— Six mois de prison ! s'écria indigné et anonnant, l'encaisseur Anonnin. Je fais appel du jugement.

Et il fit comme il disait.

Il eut bien tort, en vérité. Car la Cour l'a gratifié de deux mois supplémentaires : huit au lieu de six.

Anonnin n'en est pas revenu.

R.J.

# DERNIÈRE HEURE

## IMPORTANTE RÉUNION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MARINE

Le ministère de la Marine communique la note suivante :

« Le Conseil supérieur de la Marine s'est réuni à l'Elysée sous la présidence du Président de la République ; M. Poincaré, les généraux Debeney et Marin y assistaient.

Il a approuvé 2 projets de loi présentés par M. Georges Leygues ; l'un portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte (loi des cadres). L'autre, relatif aux bâtiments à mettre en chantier, du 1er juillet 1927 au 1er juillet 1928 (exécution d'une nouvelle tranche du programme naval).

Ces deux projets de loi seront déposés sur le bureau de la Chambre à la rentrée du Parlement.

## VINGT-DEUX MINEURS TUÉS PAR UNE AVALANCHE

Une dépêche de l'agence télégraphique officielle lithuanienne annonce que 22 mineurs auraient été surpris et tués par une avalanche à Novo-Sibirsk.

## QUATRE OUVRIERS TUÉS PAR UNE EXPLOSION

Aux docks de Deptbord (Angleterre) l'autre soir, une grave explosion s'est produite alors que des ouvriers travaillaient à la construction d'une galerie souterraine pour le compte d'une Compagnie londonienne d'éclairage électrique. Deux hommes, dont l'un se trouve très grièvement blessé, ont été dirigés en hâte sur l'hôpital de Greenwich, mais quatre de leurs compagnons se trouvent encore dans le tunnel et tout porte à croire qu'ils ont été tués.

## UN HÉRITAGE DE NEUF MILLIARDS

Une dépêche de Chateauneuf-sur-Charente, nous informe que depuis de longues années, à plusieurs reprises, le Gouvernement américain avait fait savoir par la voie de la presse que la succession du français Mallet était ouverte.

Les héritiers ne manquaient pas, mais faute de ne pouvoir fournir des preuves convaincantes de leurs droits, ils attendent encore la liquidation. Ces preuves, ils les auraient aujourd'hui sous les espèces d'une lettre que ledit Mallet, sentant venir la mort, écrivit à sa sœur, une demoiselle Mallet et à son oncle Mavin, leur annonçant qu'il les constituait légataires universels et les invitait à se rendre auprès de lui.

Pour une cause qu'on ignore, les héritiers susdits ne traversèrent pas l'Atlantique et ne revendiquèrent pas l'héritage. Un comité d'héritiers vient d'être constitué, afin d'établir la généalogie de chacun d'eux et de poursuivre les démarches nécessaires au recouvrement de l'héritage, dont le montant serait aujourd'hui de 9 milliards de francs.

## BRULÉ VIF PAR SA CIGARETTE

A Monton, près de Clermont-Ferrant, M. Aimable Emy, âgé de 64 ans, fumait alors qu'il était couché, lorsque sa cigarette mit le feu à son lit. M. Emy a été brûlé vif.

## ET VOICI, LES TAXIS AÉRIENS !

A Londres, une Compagnie privée vient de se fonder, ayant pour but de louer aux particuliers des avions à deux places susceptibles d'accomplir rapidement de longs parcours. Le tarif est de un shilling 8 pence par mille. Tarif enregistré par un compteur analogue à un taximètre. Un voyage de Londres à Paris sur ces avions — qui sont, en effet, de véritables taxis aériens — reviendra à cinq livres environ, soit au cours du change, un peu plus de 600 francs.

## LA MAINLEVÉE DU SÉQUESTRE SUR LES BIENS ALLEMANDS

Les accords récemment conclus entre les gouvernements français et allemand pour hâter la fin des travaux des Offices de compensation, prévoit la mainlevée du séquestre apposé sur les biens allemands en France, qui n'ont pas fait l'objet avant le 30 octobre 1926, d'une ordonnance de liquidation. Mais il appartiendra aux personnes ayant des droits de créance sur ces biens, de prendre toutes les mesures de droit commun, pour la sauvegarde de leurs intérêts.

## UNE ACTION MILITAIRE ESPAGNOLE SE PRÉPARE AU MAROC

On mande de Tétouan que le bruit court, qu'en raison de la situation dans la zone espagnole, les autorités militaires prépareraient des opérations de police importantes. Le pont de Larache sur la route de Tanger à Rabat a été coupé à plusieurs reprises et des bacs ont été utilisés pour permettre à l'artillerie lourde de passer. Les attaques isolées des dissidents continuent et nécessitent une répression rapide.

## QUATRE DES ASPHYXIÉS PORTUGAIS HORS DE DANGER

Les quatre ouvriers portugais, victimes d'une asphyxie à la cantine de la Cimenterie de Lafarge, soignés à l'Hôpital de Vitry-le-François, paraissent maintenant hors de danger.

## GRENADE ALLEMANDE SUR LA VOIE DU MÉTRO

Les employés du Métropolitain ont trouvé hier matin, sur la voie, près de la station Trocadéro, une grenade allemande enveloppée dans du papier et qui paraissait chargée.

La grenade a été enlevée par le Laboratoire municipal.

D'après l'enquête, il semble qu'un particulier a sans doute voulu se débarrasser d'un engin dangereux.

## UN VOLEUR BRULÉ VIF SUR UN BUCHER

On apprend de Gzenstichau (Pologne) que des paysans de la région ont fait justice sommaire d'un voleur dans des conditions particulièrement atroces.

Le voleur avait accompli une série de forfaits qui avaient exaspéré les paysans, en leur causant des préjudices assez importants. Les paysans décidèrent de s'emparer coûte que coûte du voleur et, l'ayant capturé, au lieu de le livrer à la police, ils l'attachèrent à un bûcher, auquel ils allumèrent le feu.

Le malheureux fut complètement brûlé. Les gendarmes accourus, après des rencontres sanglantes avec les paysans, purent opérer 23 arrestations, qu'ils eurent toutes les peines du monde à maintenir contre la fureur populaire.

## M. BRIAND PARTI DE CANNES

M. Briand a quitté Cannes hier après-midi à trois heures.

## TERRIBLE GRIPPE

### DANS LA RÉGION DE TOULOUSE

L'épidémie de grippe a exercé, depuis la fin de novembre jusqu'à ce jour, de véritables ravages dans la région du Sud-Ouest. A Toulouse, notamment, les cas ont été très nombreux et beaucoup, compliqués de pneumonie et d'affections intestinales, sont devenus mortels.

### EN SUISSE

Bien que la grippe soit stationnaire, le gouvernement genevois a décidé hier, par mesure de précaution, d'ordonner, à 23 heures, la fermeture, chaque soir, des spectacles, dancings, cafés, brasseries, restaurants et réunions publiques de tout genre. Il est interdit aux enfants, âgés de moins de 16 ans, d'entrer dans n'importe quelle salle de spectacle. Les vacances des écoles ont été prolongées.

## 277.000 CHOMEURS A BERLIN

Au cours de cette dernière semaine actuelle, le nombre des chômeurs s'est accru à Berlin de 8.700 personnes. Le nombre total des sans-travail atteint actuellement 277.000 dans la capitale.

## TAXÉS D'APRÈS LA LONGUEUR DE LEUR NEZ !

Un message de l' « India News Service », à Lhassa (Thibet) rapporte que le grand lama, qui, comme tous les souverains, a besoin de ressources, vient de décider que, désormais, ses sujets seraient frappés d'une taxe sur leur nez. Le nouvel impôt, d'ailleurs, ne sera pas uniforme. Les nez camus en seront presque exonérés. Par contre, les nez longs ou aquilins seront mis fortement à contribution. Déjà, l'an dernier, cet innovateur original avait introduit un impôt sur les oreilles, taxées selon leur forme et leur largeur.

FEUILLETON DU 9 JANVIER 1927. — N° 1

# LE PRIX DU SANG

PAR JULES LERMINA

PREMIÈRE PARTIE

## 625.727 francs 85 cent.

### I

### LE CHIFFONNIER DE LA RUELLE AUX ROSES

Un jour viendra où, au grand désespoir des amoureux du pittoresque, Paris ne sera plus qu'un réseau de boulevards, coupé par des squares. Partout, jusque dans les coins les plus reculés, l'air et la lumière, passant à grands flots, chasseront tous les personnages légendaires qui, pendant si longtemps, auront fait la joie des romanciers et l'aimable épouvante de leurs lectrices.

Où sont déjà et la Cour des Miracles avec ses truands haillonneux, et l'immonde Cité, et la rue aux Fèvres et les cabarets fangeux où le prince Rodolphe administrait au Chourineur les coups de poing de la fin ? Où l'île des Ravageurs ? Où la Petite-Pologne ? Que sais-je encore !

Chassés par le large souffle de la civilisation, les oiseaux de nuit se cachent, se blotissent dans les coins d'ombre où la lanterne de la police les poursuit et les traque. Ils se terrent dans des trous d'où une ronde les déloge.

Paris, qui fut le paradis des vagabonds, deviendra leur enfer ; les déclassés devront secouer à ses portes la poussière de leurs souliers, en s'écriant :

— Ingrate patrie, tu n'auras pas nos os !

Et quelque part il se fondera une ville qui bâtira, expressément pour eux, des quartiers noirs, interdits au soleil, des ruelles bien étroites où la boue et les tas d'ordures seront inamovibles, où l'on entendra la nuit des cris et des rires sataniques, où parfois, au matin, le ruisseau sera rouge, où la loque sera reine, où la semelle crevassée, où le chapeau défoncé seront les insignes vénérés du maréchalat de la bohème.

Et le plus curieux, c'est que, pleurant ses proscrits, Paris organisera des trains de plaisir pour les aller revoir. Nous aurons le regret, hélas ! trop tardif, de l'horrible, la nostalgie de l'abominable ; les artistes pleureront leurs modèles stupéfiants et leur offriront de l'or pour qu'ils daignent revenir, ne fût-ce qu'une heure, poser dans leurs hôtels de la rue de Villiers, et ces malheureux dont Eugène Sue et Dumas furent les Homères et dont Callot et Doré furent les Raphaëls, en leur orgueil doublé de légitime rancune, repousseront dédaigneusement ces offres intéressées.

Et nos petits-fils verront cette chose sinistre : Paris peuplé de gens correctement habillés, faisant leurs trois — voire même leurs quatre — repas par jour, ayant le teint fleuri et l'haleine fraîche, plus d'ivrognes bizarres, zigzaguant en mâchant des vocables insensés ; plus d'étonnants Laquedems déambulant leur éternelle course le long des murs. Oui ! nos enfants connaîtront Paris désespérément propre, coquet et odorant ; et à qui la faute, je vous le demande, sinon à ces maniaques d'humanitarisme et de progrès qui déclarent, sans souci de nos satisfactions artistiques, une guerre acharnée à la misère, au choléra, au crime, en un mot à tout ce qui peut rompre un peu la monotonie de notre navrante existence.

Voici que ce sacrilège vandalisme s'attaque à l'une des dernières et des plus respectables citadelles des mystères parisiens, j'ai nommé Montmartre. Quel cruel iconoclaste, contempteur de la vraie beauté, dont, comme on sait, le principe gît dans le laid, a pu concevoir l'idée réellement criminelle de faire passer un boulevard à travers Montmartre, inventant ainsi un crime encore innommé, le Montmartricide !

Et comme Montmartre résistait, on lui a porté traîtreusement le dernier coup en l'assommant d'un colossal pont de fer !

Oublions ces tristesses et réfugions-nous dans le passé.

Il y a de cela une dizaine d'années, en montant la rue Lepic, déjà à tendances aristocratiques, le curieux chercheur d'effets pittoresques n'avait qu'à tourner sur la gauche, à mi-hauteur de la montée, et à s'engager dans la rue Caroline, remarquable par la lanterne rouge du commissaire de police.

Jetant sur ce gêneur un regard dédaigneux, mon personnage devait continuer son chemin pendant une dizaine de minutes.

Et soudain un spectacle exquis le récompensait de sa persévérance...

Devant lui, les murs du vieux cimetière, d'une saleté noire, suant la tristesse, avec au-dessus de la crête, les grands arbres sombres, se balançant comme des plumets de corbillards. Au pied, toutes les immondices les plus putrides s'étalaient en tapis ou se dressaient en orgueilleuses pyramides. Cet endroit désert, sorte de chemin de ronde, était le dépotoir universel. Jamais les boueux, qui sont gens délicats, ne s'y aventuraient ; le chiffonnier lui-même hésitait et le chien, même le plus affamé, ayant flairé le vent, serrait la queue et filait.

Certains propriétaires grincheux — ces gens ne comprennent rien à l'art vrai — fatiguaient de leurs doléances intéressées l'autorité municipale qui, sagement conservatrice, refusait de porter atteinte aux franchises de l'ordure.

Ces mêmes propriétaires, décidément incorrigibles, arguaient alors d'un autre grief, aussi justifié d'ailleurs que le premier.

Pour être un foyer d'infection, cette ruelle qui portait, le diable sait pourquoi, le nom parfumé de ruelle des Roses, n'en était pas moins habitée, et il n'est pas besoin de grande imagination pour deviner qu'elle n'était pas positivement le rendez-vous du monde diplomatique. On y eut cherché en vain des attachés d'ambassade, voire même des membres du club des Mirlitons.

Quelque vingt ans auparavant, en vertu d'une tolérance dont l'origine se perdait dans la nuit du passé, un industriel avait bâti contre le mur du cimetière une douzaine de... comment appeler cela ? Le mot de masures eut paru trop pompeux. Cela tenait du coffre à bois, de la cabane à lapins et de la niche à chiens. Et cela avait quatre lustres d'existence. Les planches, pourries d'humidité, s'étaient gondolées en des torsions de gnomes difformes, s'étaient couvertes de moisissures lépreuses, s'étaient crevées d'hiatus qui ressemblaient aux plaies d'un Job râlant sur son fumier. Les ais laissaient passer le vent, les toits humaient la pluie et, si là-dedans il y avait un lit, sûrement il y neigeait.

Puis, autour de ces chenils dont l'aspect eût fait reculer un Esquimau, flottait une atmosphère visible, grisâtre, dans laquelle tournoyait une nuée d'insectes inclassables, un milieu de poussières puantes.

C'était hideux et écœurant, et l'horreur redoublait, quand, du fond de ces tas d'ignominies, on entendait jaillir tout à coup des voix humaines, parfois même des chants, parfois aussi des cris furieux, car là-dedans on vivait, on buvait, on se battait. Dirons-nous même, on aimait. Des hommes, voire des couples, étaient terrés dans ces abominables repaires, grands chacun tout au plus de trois mètres carrés.

— Qui habitait là ? des bipèdes étranges dont certainement la police savait les noms, des outlaws, évadés de la société, cuvant dans ces bouges les vices ou les crimes d'un passé inavouable.

Autour d'eux, on avait peur : non qu'ils parussent agressifs, mais quand, un à un, le matin, on les voyait se glisser hors de leurs tannières, comme des bêtes qui vont chercher la pitance d'aujourd'hui que peut-être hier leur avait refusée, le traînement lamentable de ces êtres enguenillés avait quelque chose de sinistre.

Nul dans le voisinage ne leur parlait, ils n'adressaient la parole à personne. Se parlaient-ils entre eux seulement ? Ils se tenaient dans une solitude farouche, se regardant à peine, comme si chacun dans la misère des autres eût éprouvé l'épouvante de sa propre misère.

Parfois l'ivresse mettait un lien entre eux ; des causeries incohérentes s'engageaient, coupées de hoquets ou d'interjections brutales. Mais celui-là aurait été trompé qui aurait cru en les écoutant apprendre quelque chose de leur passé. Par une sorte de convention tacite, jamais ils ne s'adressaient une question ayant trait à leur personnalité.

A quoi bon la curiosité d'ailleurs ?

Ils se savaient mutuellement vicieux et misérables. Que leur importaient les détails ? Sans doute ils ne connaissaient pas leurs noms respectifs.

Ils se désignaient par des sobriquets, le Tortu, Kakatoès, le Rouge. Le doyen s'appelait le père Monaco...

Un des hôtes les plus anciens de la ruelle des Roses. Quel âge avait-il ? Il eût été impossible de poser un chiffre sur ce masque ratatiné, sali par une barbe longue et décolorée, sur ces épaules courbées, sur cet ensemble qui était une épouvantable maigreur empaquetée de haillons.

Celui-là était sombre, mais plus sombre peut-être que les autres. On ne l'apercevait presque jamais. Sa porte restait quelquefois fermée pendant toute une semaine, et si quelqu'un de ses voisins cognait du plat de la main contre les planches vermoulues de sa masure, en criant :

— Dites-donc, père Monaco ! est-ce que vous êtes mort ?

Il répondait de l'intérieur, en maugréant, mais n'ouvrait pas.

Non seulement nul n'était jamais entré chez lui, mais jamais, par l'entre-bâillement de sa porte, il n'eût été possible de glisser un regard à l'intérieur.

Une fois même, il s'était passé ceci :

(A suivre)